



LE FOYER RURAL DE MARSILLY 57 FAIT SA BROCANTE



RENSEIGNEMENTS ET INFOS: TÉLÉPHONE 0372396431/CONTACT@FOYER-MARSILLY57.FR

LA BROCANTE

ESTIVALE

LE DIMANCHE 29 JUIN-2026

RUE PRINCIPALE À MARSILLY

Exposition réservée aux exposants amateurs ou professionnels, vendeurs d'objets anciens ou de brocante uniquement (les produits neufs, de marché ou alimentaires ne seront pas admis)

Si vous désirez participer à cet événement, il suffit de compléter le bulletin d'inscription à l'intérieur de ce flyer.

IMPORTANT

Les exposants s'engagent lors de l'inscription à respecter la réglementation « vide grenier » art. L 310- 2 loi n° 2°005- 882 du 2 août 2005.

Chaque exposant devra justifier son identité, communiquer son adresse, préciser sa qualité (particulier ou professionnel)



BROCANTE

A Marsilly le Dimanche 29 juin 2026

Informations et Règlement de la brocante :

- Lieu : rue principale à Marsilly
- Horaires d'accueil des exposants : à partir de 6h du matin
- Les exposants devront obligatoirement respecter l'emplacement qui leur est attribué.
- Tarif de l'emplacement : 8€ le box de 4 mètres linéaires (minimum 1 box)
- Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée du dossier
- Date limite d'inscription jeudi 25 juin 2026 (en fonction des places disponibles)
- Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé.
- En aucun cas le comité du Foyer rural organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas de vol, de chapardage, de perte, de casse, ou autres dégradations sur le lieu de vente.
- En cas d'annulation le jour de la brocante par l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.
- Aucune réclamation ni remboursement de l'emplacement ne sera accepté même en cas de pluie.
- Aucun véhicule ne pourra circuler pendant toute la durée de la brocante (8h-18h), sauf demande expresse auprès des organisateurs ou décision de ces derniers du fait des conditions climatiques.
- Les exposants devront évacuer tous déchets, cartons, invendus ...et s'assurer de la propreté de leur emplacement avant leur départ.
- Entrée gratuite pour les visiteurs.
- Buvette et restauration sur place.

Pour participer à cette manifestation, merci de compléter le **BULLETIN D'INSCRIPTION** et la rubrique particulier ou professionnel, et de bien vouloir le retourner avec votre règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Foyer Rural de Marsilly 57 (encaissement après la manifestation) avant le jeudi 25 juin 2026 **impérativement** à l'adresse :

Foyer Rural de Marsilly 57 , 15 bis rue Principale 57530 MARSILLY

L'inscription sera validée UNIQUEMENT accompagnée de son règlement

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
TEL :
MAIL :

REPLIR UNE DES DEUX RUBRIQUES PARTICULIER OU PROFESSIONNEL

PARTICULIER :

NUMÉRO DE CI/PASSEPORT :
DÉLIVRÉE LE :
PAR LA PRÉFECTURE DE :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

PROFESSIONNEL :

N° DE REGISTRE DU COMMERCE:
N° DE SIRET PROFESSIONNEL :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Je soussigné,auteur de la présente inscription, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions du code du commerce.

La signature du Bulletin d'inscription entraîne l'accord des conditions générales d'inscription.

Merci de vous munir le jour du Vide-Grenier avec votre Carte d'Identité

JE JOINS MON RÈGLEMENT DE.....€ POUR L'EMPLACEMENT DE.....BOX (DE 4M)

FAIT À : **LE**

SIGNATURE :



**VOTRE BROCANTE D'ÉTÉ POUR DES TROUVAILLES UNIQUES
ET DES TRÉSORS CACHÉS**